



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

SEITA

Question orale n° 13

Texte de la question

M. Louis de Broissia appelle l'attention de M. le ministre des entreprises et du développement économique, charge des petites et moyennes entreprises et du commerce et de l'artisanat, sur la situation de l'emploi dans la région de Dijon (Cotes-d'Or) et sur un cas particulièrement choquant de fermeture d'une entreprise d'Etat : celle, décidée en octobre 1991 par le Premier ministre de l'époque, du site industriel de la SEITA et le déménagement de sa direction commerciale. La disparition de ce superbe site industriel, sans aucune solution de continuité partielle ou de reprise, avec seulement la solution du traitement social du chômage proposée par le précédent gouvernement, paraît difficilement supportable. Il lui demande s'il ne serait pas possible d'étudier la possibilité de privatisation partielle ou de reprise de ce site, même par un groupe étranger, afin que ces 400 emplois soient préservés et que le tabac soit encore traité à Dijon.

Données clés

Auteur : [M. de Broissia Louis](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 13

Rubrique : Tabac

Ministère interrogé : entreprises et développement économique, chargé des petites et moyennes e

Ministère attributaire : budget, porte-parole du gouvernement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 avril 1993, page 126

Réponse publiée le : 24 avril 1993, page 135

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 22 avril 1993